

REPONSES AUX QUESTIONS LES PLUS FREQUENTES A PROPOS DE LA NOUVELLE LGV

Document mise à jour du 07 décembre 2012

1 – Où passera la future ligne ?

La future ligne constitue une ligne droite allant, d'est en ouest,
- du croisement de la RD119 (route Montfort / Connerré) avec la route de Galande (commune de Lombron),
- franchit l'autoroute A11 au niveau de la RD25 (route Montfort / Lombron),
- franchit la RD83 entre la chapelle de Saussay et La Puce, (route Montfort / Sillé le Philippe)
- et quitte la commune à proximité de Gourdain.

2 – Est-il exact que cette nouvelle ligne sera utilisée par des trains de marchandises ?

Selon l'étude prévisionnelle réalisée par R.F.F. il était effectivement prévu que cette ligne sera empruntée entre 22h00 et 06h00 par 2 rames de TGV ainsi que par 6 à 10 convois de fret.

Le groupe Eiffage a revu cet objectif à la hausse en ouvrant cette ligne aux trains de marchandises 24H / 24.

3 – Que deviendra alors la ligne actuelle ?

Selon R.F.F. la création de la nouvelle ligne devrait libérer des créneaux horaires sur la ligne actuelle pour permettre d'augmenter le nombre de liaisons TER, et développer le transport de marchandises. De plus, les TGV qui desservent la gare du Mans seront toujours présents sur cette ligne.

4 – Quand commenceront les travaux ?

Ce projet fait appel à un contrat de partenariat Public / Privé et le partenaire privé connu depuis 2011.

Ce dernier ayant la charge des dernières phases de concertation courant 2012. Il en résulte un début des travaux en décembre 2012.

Avant que ces travaux ne commencent, un défrichement a été rendu nécessaire afin de pouvoir procéder aux recherches pré-archéologiques.

Ce défrichement est terminé depuis fin mars 2009 et les recherches pré-archéologiques sont désormais achevées. Selon le compte-rendu de l'INRAP aucune fouille complémentaire n'est nécessaire à Montfort le Gesnois.

5 – Quand s'achèveront les travaux ?

La durée des travaux estimée par Réseau ferré de France étant de 4 ans, cette nouvelle ligne sera achevée fin 2016 et la mise en service est fixée au 1^{er} trimestre 2017.

6 – Quels seront les impacts sur le relief ?

Notre commune va voir son relief modifié avec des secteurs en remblai pouvant aller jusqu'à 7 mètres:

- entre le ruisseau de Loresse et Le Petit Parc,
- après le franchissement de l'autoroute,
- entre La Robinière et Le Houx,
- entre la RD 83 et la limite Est de commune

Il y aura également des secteurs en déblai pouvant aller jusqu'à 24 mètres de profondeur:

- à la Grande Branle (- 24 mètres)
- entre Le Houx et la RD 83 (- 17 mètres).

7 – Quels seront les impacts sur l'environnement ?

La commune de Montfort le Gesnois est celle dont le défrichement sera le plus important avec 30,3 ha sur les 79 que représente l'emprise R.F.F.

Selon une information obtenue lors d'une réunion avec R.F.F. en janvier 2009, cette superficie serait revue à la baisse avec une surface estimée à 20 ha.

La commission a formulé le souhait que le reboisement soit réalisé sur la commune (ou au plus près de celle-ci) pour compenser, notamment, la destruction d'espaces de bois classés.

Si R.F.F. a constitué une réserve de 23 ha à Saint Mars de Locquenay pour effectuer ce reboisement, cette solution devrait être abandonnée au profit d'un reboisement plus proche des zones défrichées.

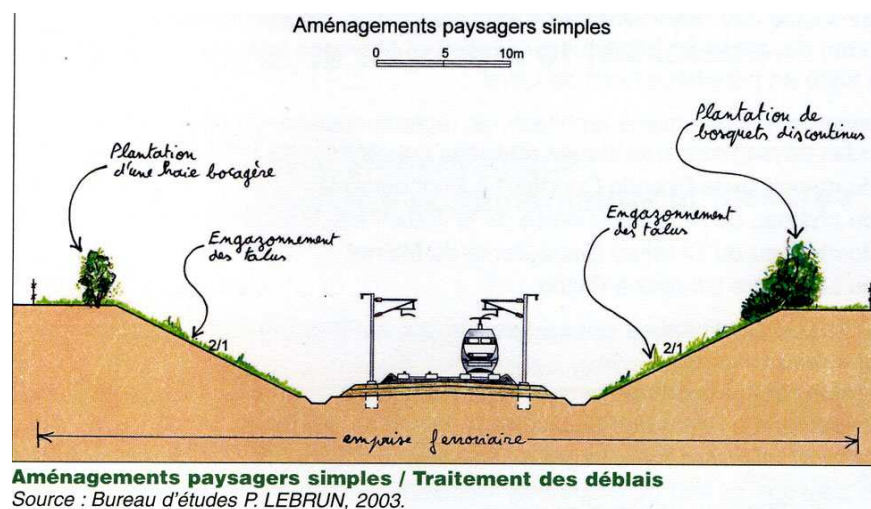
Il est également prévu une replantation sur les zones délaissées par R.F.F. après travaux, et des mesures d'accompagnement végétal le long des voies.

8 – Quel sera le niveau d'intégration de la LGV dans le paysage ?

R.F.F. a prévu 3 niveaux d'intégration paysagère:

► L'aménagement paysager simple

Selon la définition de R.F.F., il s'agit d'un engazonnement des talus, de plantations aux abords des rétablissements de voiries sous forme de haies bocagères, ou de massifs sur talus, ou de quelques bosquets discontinus.



Les secteurs de Montfort le Gesnois en intégration simple sont (d'ouest en est) :

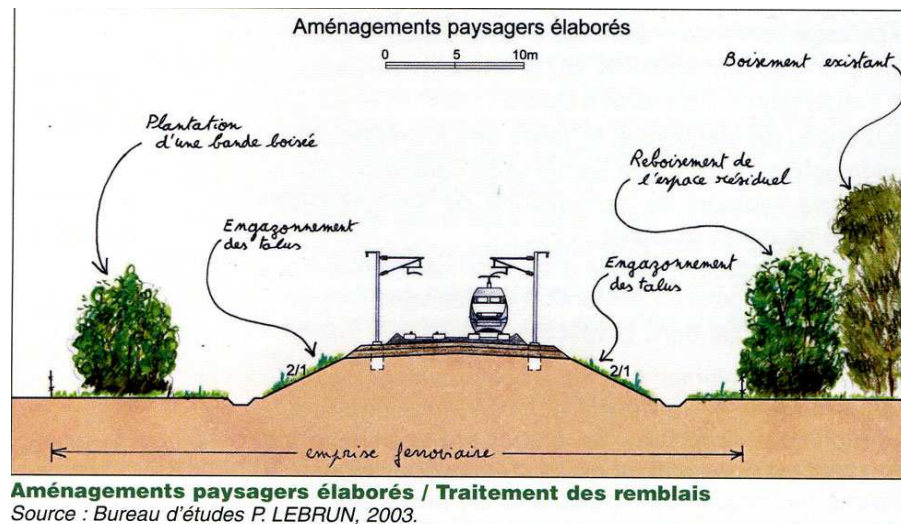
- Tout l'ouest de la RD 83 (Montfort / Sillé le Philippe)*,

- Au sud et au nord de la ligne à « La Tannerie » (secteur en déblai)*,
- Dans les zones boisées de part et d'autre de l'autoroute A11 à l'ouest de la RD 25 (Montfort / Lombron)*,
- Entre « Les Joizières » et « La Blosserie » (secteur en déblai)*.

* pour plus de détail, se reporter à la cartographie

■ L'aménagement paysager élaboré

Selon la définition de R.F.F., il s'agit d'un aménagement paysager simple auquel est ajouté le modelage de terrassement, plantations plus importantes telles que le reboisement d'espaces résiduels, création de bandes boisées d'une largeur de 10 à 20 m et reconstitution d'alignements arborés aux abords des voies routières et chemins rétablis.



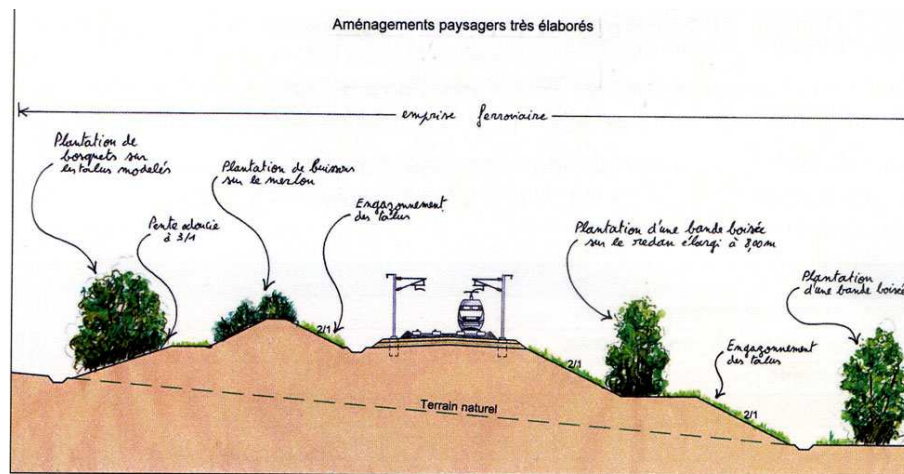
Les secteurs de Montfort le Gesnois en intégration élaborée sont (d'ouest en est) :

- Au sud et au nord de la ligne à « La Cour »*,
- A l'ouest à « La Robinière »*,
- Au sud de la ligne à « Les Roussières »*,
- Au nord de la ligne à « La Blosserie »*,
- Au sud de la ligne à « Le Petit Parc »*.

* pour plus de détail, se reporter à la cartographie

■ L'aménagement paysager très élaboré

Selon la définition de R.F.F., il s'agit d'une combinaison entre les différentes modélisations d'aménagements paysagers élaborés, et amplifiée par des plantations plus importantes et des modelés plus généreux.



Aménagements paysagers très élaborés / Traitement des remblais

Source : Bureau d'études P. LEBRUN, 2003.

Le principe général retenu par R.F.F. est d'effectuer un aménagement paysager simple dès lors que nous sommes hors zone d'habitat.

Les secteurs de Montfort le Gesnois en intégration très élaborée sont (d'ouest en est) :

- Au sud de la ligne à « Le Houx »*,
- Au sud et au nord de la ligne à « La Robinière »*,
- Au sud et au nord de la ligne au croisement de la LGV avec l'autoroute A11 et la RD 25, ce secteur faisant l'objet d'une mise en scène particulière *

* pour plus de détail, se reporter à la cartographie

9 – Quels seront les impacts sur l'hydraulique ?

Aucun impact n'a été recensé sur les 3 cours d'eau situés dans l'emprise de la nouvelle ligne que sont: Le Gué des Bondes, Le Merdereau, et le ruisseau de Loresse.

Par contre, la commission municipale a sensibilisé la société chargée par R.F.F. de l'étude des impacts de la future ligne LGV aux eaux de ruissellement afin que Montfort le Gesnois ne subisse pas à nouveau les désagréments rencontrés lors de la création de l'autoroute A11.

Cette étude devra donc prendre en compte les possibles risques d'impacts pluviométriques engendrés par la modification du relief.

10 – Quelles seront les mesures de protection acoustiques ?

Selon la proposition de R.F.F., les ouvrages de protection seraient les suivants:

Lieu-dit	Protection	Longueur	Hauteur
Le Houx	écran	200 m	1,5 m / rail
La Robinière	écran	250 m	1,5 m / rail
La Grande Branle	merlon	150 m	1,5 m / rail
Les Roussières	merlon	150 m	2,0 m / TN
Le Petit Parc	écran	300 m	1,5 m / rail

Ces protections correspondent à la protection requise pour un passage de TGV entre 06h00 et 22h00. Malheureusement, R.F.F. se limite à l'application de l'arrêté du JJ/MM/AAAA de la loi sur la protection acoustique pour ne pas tenir compte des impacts sonores engendrés par les convois de fret en nocturne jugés trop peu nombreux pour être dimensionnants.

Toutefois, R.F.F. n'ayant pas de résultats d'études sur le bruit provoqué par un train de marchandise sur une ligne TGV, des mesures seront effectuées à posteriori en vue d'éventuels aménagements complémentaires.

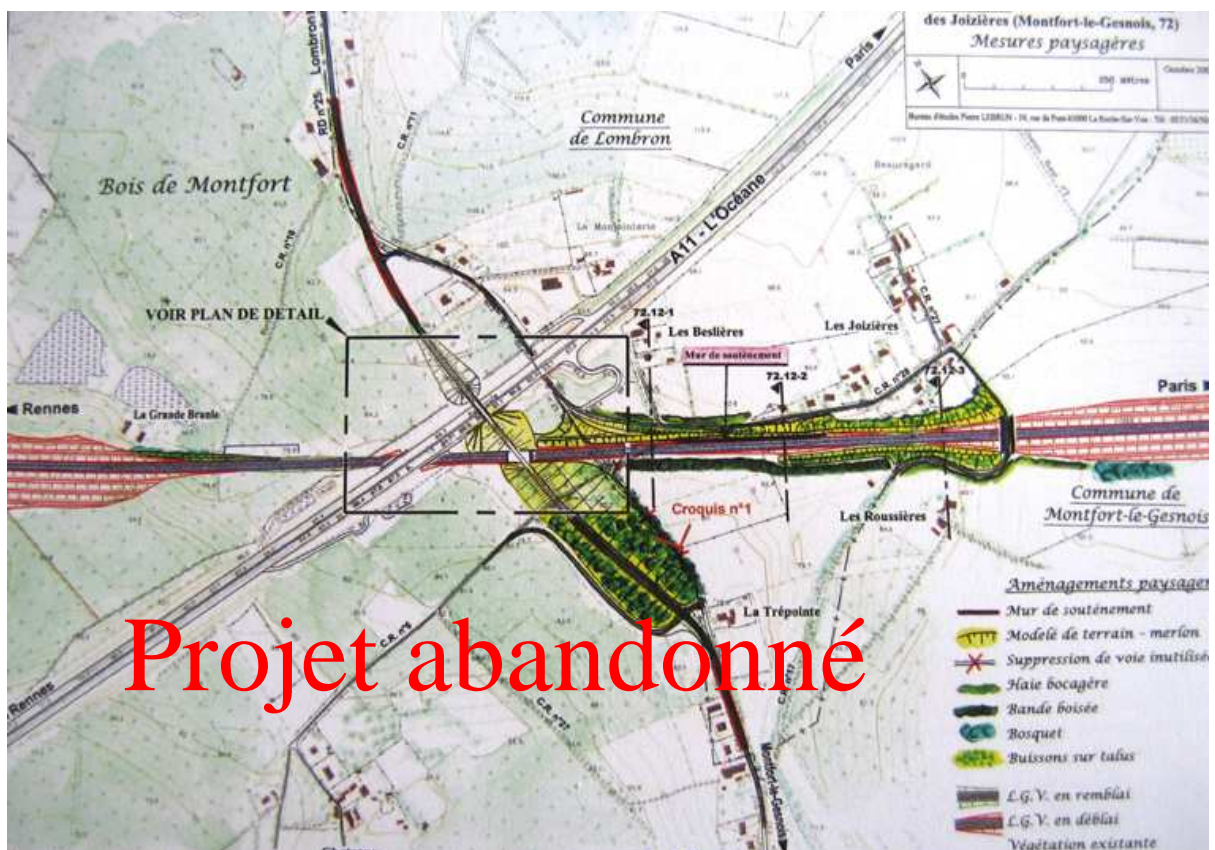
11 – Les voies de communication seront-elles rétablies ?

Toutes les voies publiques de communication seront rétablies, y compris les chemins ruraux classés au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées.

Le seul bouleversement majeur que va connaître Montfort le Gesnois se traduira par la modification du tracé de la RD25 (route Montfort / Lombron), entre la Trépointe et les bois de Montfort, et permettant d'enjamber la ligne LGV et l'autoroute.

Dans les engagements de l'Etat, il était prévu une modification du tracé de la RD25 comme figurant sur le plan ci-dessous (la RD 25 devait passer de la LGV et de l'A11).

La société ERE, filiale du groupe Eiffage qui est le partenaire privé investisseur du projet, a remis en cause la modification prévue par R.F.F. et maintenu le tracé actuel (la RD 25 passe au-dessus de la LGV et sous l'autoroute par le pont actuel).



Dans la nouvelle configuration proposée par ERE, la LGV est déplacée, vers le sud, d'une vingtaine de mètres et le point haut de la RD 25 est en amont du tablier de pont afin de réduire la déclivité.

La concertation entre R.F.F. et les commissions LGV de Montfort le Gesnois et Lombron a permis d'identifier les paramètres de sécurisation des accès aux Joizières.

